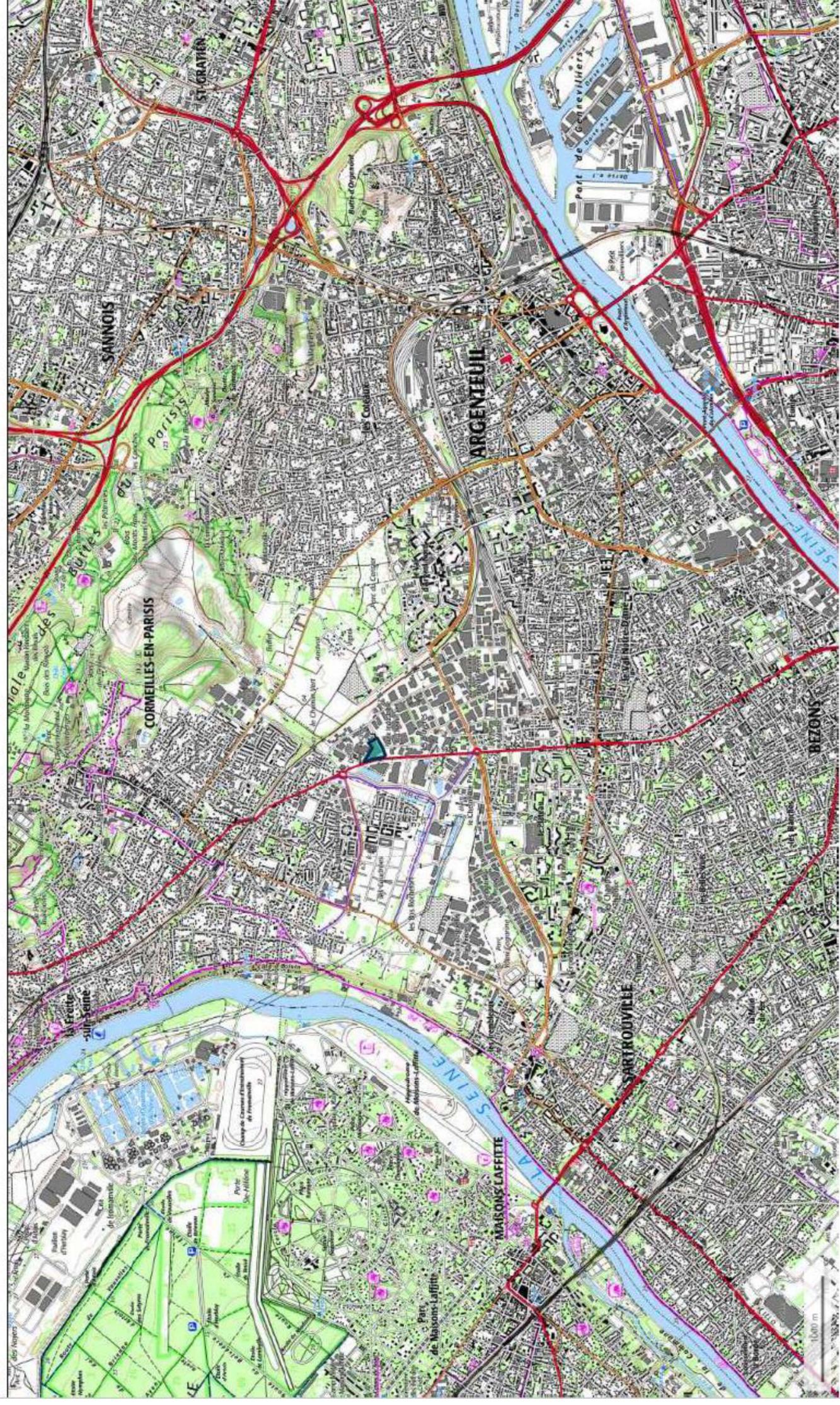


Annexe 3. Plan de situation au 1/25 000

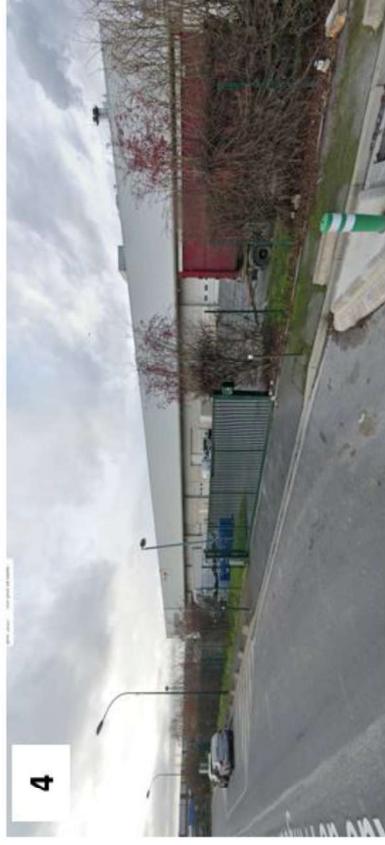
Cette annexe contient 1 page



Annexe 4. Photographies du site

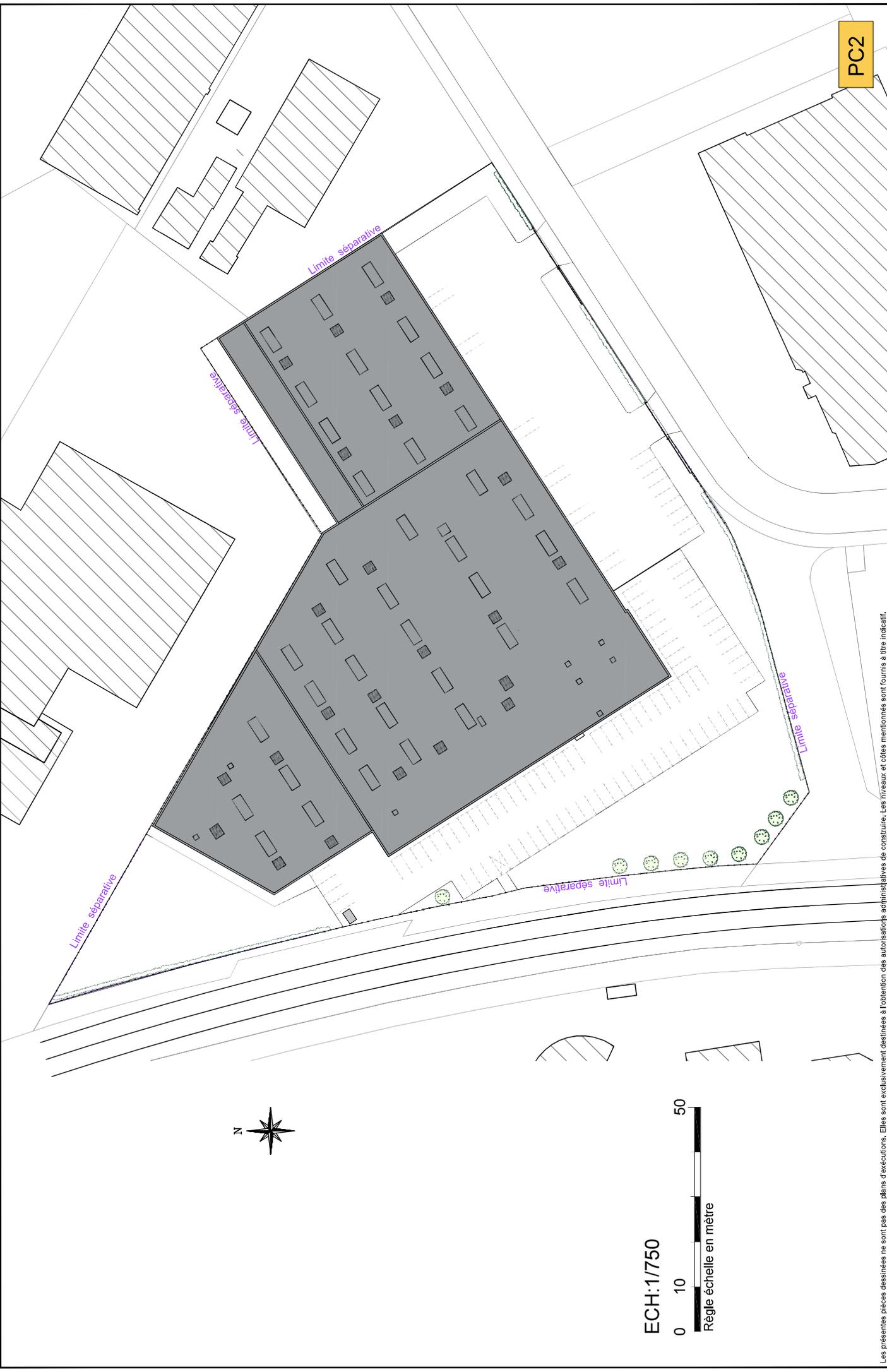
Cette annexe contient 2 pages





Annexe 5. Plans du projet

Cette annexe contient 2 pages



PC2

Les présentes pièces dessinées ne sont pas des plans d'exécution. Elles sont exclusivement destinées à l'obtention des autorisations administratives de construire. Les niveaux et cotes mentionnés sont fournis à titre indicatif.

WARTNER
18 Quai du Président Carnot,
92210 SAINTE-CLOTILDE

PERMIS DE CONSTRUIRE

**AMÉNAGEMENT D'UNE
BLANCHISSERIE INDUSTRIELLE**
15 rue de l'Angoumois - 95100 ARGENTEUIL

**PLANS DE MASSE
EXISTANT**

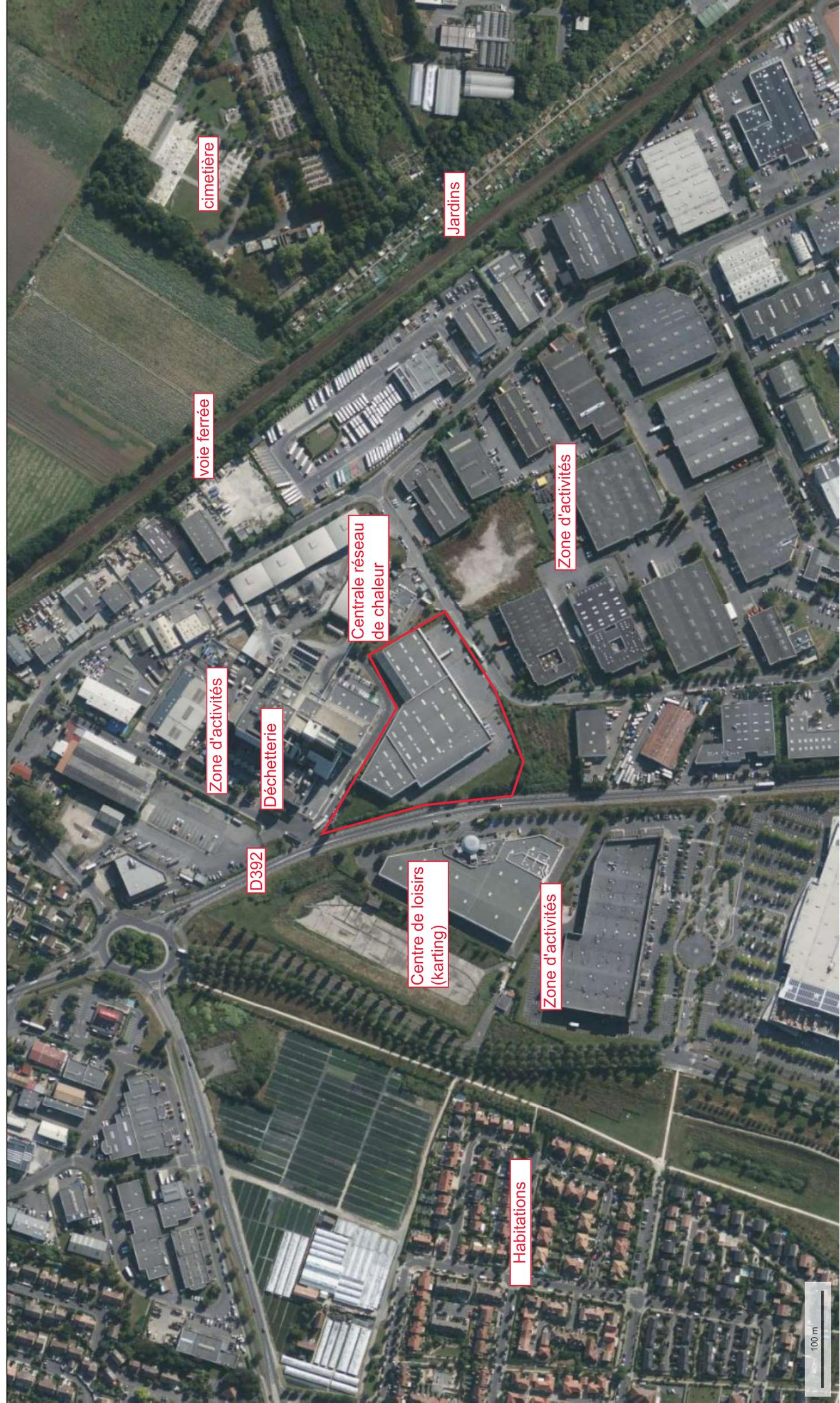
s.a.r.l. d'architecture **AAAMH Associés**
AAAMH
 28 rue du 20ème de ligne - 93430 JOINVILLE LE PONT
 Tél. 01 55 96 19 89 - Email : admin@amh-associes.fr
 75012 PARIS
 01.80.05.12.00
 contact@amh-asso.com

N° affaire	N° plan	Variée	Date
3242	AR-02		01/12/2021
	Echelle		

Nom Fichier : 3242-WARTNER-Argenteuil-PC-02-MASSE.dwg

Annexe 6. Plan des abords du projet

Cette annexe contient 1 page



date de la prise de vue : 07 septembre 2021

Annexe 7. Localisation des zones Natura 2000

Cette annexe contient 1 page



Annexe 8. Complément au point 4.3.2 du CERFA

1. Dans sa phase d'exploitation

1.1 Blanchisserie-teinturerie :

Les activités de blanchisserie, laverie de linge – 80t/j et 7j/7 (8h-15h) - seront réparties en 3 ateliers : atelier uniforme (731 m²), atelier linge sale (1430 m²), atelier linge propre (3906 m²).

Ces ateliers seront équipés de 3 machines de nettoyage à sec utilisant des solvants dont les capacités nominales sont les suivantes :

IPURA 640plus : 32 kg ;

KT 215 : 15 kg ;

KT 218 : 18 kg.

Le site est également équipé de machines à laver (capacité de 4t/j), des installations de séchage de linge, des installations de repassage et de pliage. Des bureaux, locaux sociaux et locaux techniques seront également présents.

- Rejets aqueux :

Les eaux usées industrielles seront composées des eaux de lavage, des eaux de régénération des résines des adoucisseurs de traitement de l'eau. Elles seront rejetées au réseau communal après prétraitement (contrôle de pH et de température et neutralisation) afin d'être traitées par la station d'épuration Seine Aval (Achères). Une convention de rejet (valant autorisation de déversement) des eaux usées industrielles sera signée avec le gestionnaire de réseaux. La qualité des effluents sera conforme aux exigences de l'arrêté ministériel de prescriptions générales applicables aux blanchisseries soumises à enregistrement sous la rubrique 2340 pour un rejet dans un réseau d'assainissement collectif muni d'une station d'épuration. Une installation de prétraitement des eaux industrielles du site sera réalisée afin de limiter les rejets de fibres textiles, de réduire la température des rejets, de neutraliser le pH des rejets et de réguler le débit de fuite. La température de ces effluents sera abaissée à moins de 30°C par passage dans un échangeur thermique traitant l'ensemble des rejets industriels de l'installation.

- Rejets atmosphériques :

Les machines de nettoyage à sec seront en circuit fermé. Elles répondent à la norme NF107. Les solvants utilisés sont des solvants combustibles (KWL et K4) non classés CMR. Comme il est précisé dans le document de l'INRS ED6308 intitulé « Le pressing - Nettoyage à sec ou aquanettoyage », les émissions de solvants de ces machines sont négligeables.

Le local des Machine de Nettoyage à sec sera ventilé grâce à une tourelle motorisée présentant un débit d'extraction de 1000 m³/heure.

Les solvants nécessaires au fonctionnement des machines seront recueillis dans des bac et pompés pour être évacués comme déchets vers des filières spécifiques.

- Déchets générés par l'installation :

L'installation, composée de 3 machines, produira environ 90 kg de déchets par mois. On comptera notamment, les boues de solvant et les eaux de contact. Les eaux de contact sont les eaux résiduelles du nettoyage à sec qui proviennent de l'humidité "initiale" du linge à nettoyer et de l'humidité de l'air. Ces eaux de contact contiennent des traces de solvant.

1.2 Forage et usage de l'eau à des fins industrielle :

En phase d'exploitation, la pompe immergée au sein du forage pousse l'eau en surface jusqu'au procédé de la blanchisserie, où l'eau est chauffée avant d'être envoyée dans le tunnel de lavage, une partie de la chaleur est récupérée en sortie de procédé pour être utilisé au préchauffage de l'eau en entrée de procédé.

2. Dans sa phase de démantèlement

1.3 Les équipements de la blanchisserie :

En cas d'arrêt de l'installation, l'ensemble des machines seront déconnectées du réseau et déposées.

Les déchets issus de l'exploitation seront évacués en tant que déchets vers les filières adaptées et les bordereaux de suivis de déchets seront conservés pour les déchets dangereux.

Les solvants contenus dans les machines seront également pompés et évacués comme déchets.

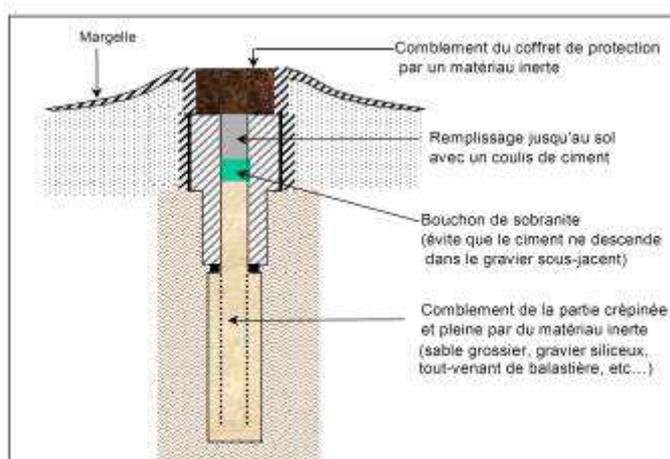
1.4 Les équipements de forage :

En cas d'arrêt définitif d'exploitation, la mise hors service du forage d'alimentation en eau industrielle sera effectuée conformément à la norme NF X 10-999 et aux dispositions de l'arrêté du 11 septembre 2003 portant application du décret n° 96-102 du 2 février 1996 et fixant les prescriptions générales applicables aux prélèvements soumis à déclaration. Ces travaux d'obturation et de comblement de forage seront réalisés à l'aide de matériaux inertes et auront notamment pour objectif d'interdire toutes connexions hydrauliques entre aquifères et de rendre la partie sommitale de l'ouvrage étanche à toute infiltration de surface qui pourrait polluer les terrains et les eaux souterraines (cf. figure suivante). Ces travaux comportent les phases suivantes :

- isolation et sécurisation des réseaux hydrauliques et électriques raccordés aux forages ;
- retrait de l'ensemble des accessoires et équipements installés dans l'ouvrage (pompe, conduite d'exhaure) avant obturation et comblement de l'ouvrage, avec évacuation des éléments dans les filières correspondantes à chaque type de déchet ;
- recépage de la tête de forage à 1 m sous le niveau du terrain naturel, avec le cas échéant conservation et maintien de l'avant-puits cimenté ;
- comblement de l'ouvrage à l'aide de matériaux inertes et perméables dans la zone aquifère ;
- isolation en tête de forage avec, sur 5 m d'épaisseur minimum jusqu'à 1 m de la surface, réalisation d'un bouchon étanche (d'argile gonflante) surmonté d'un bouchon en ciment, afin d'interdire toute infiltration de surface.

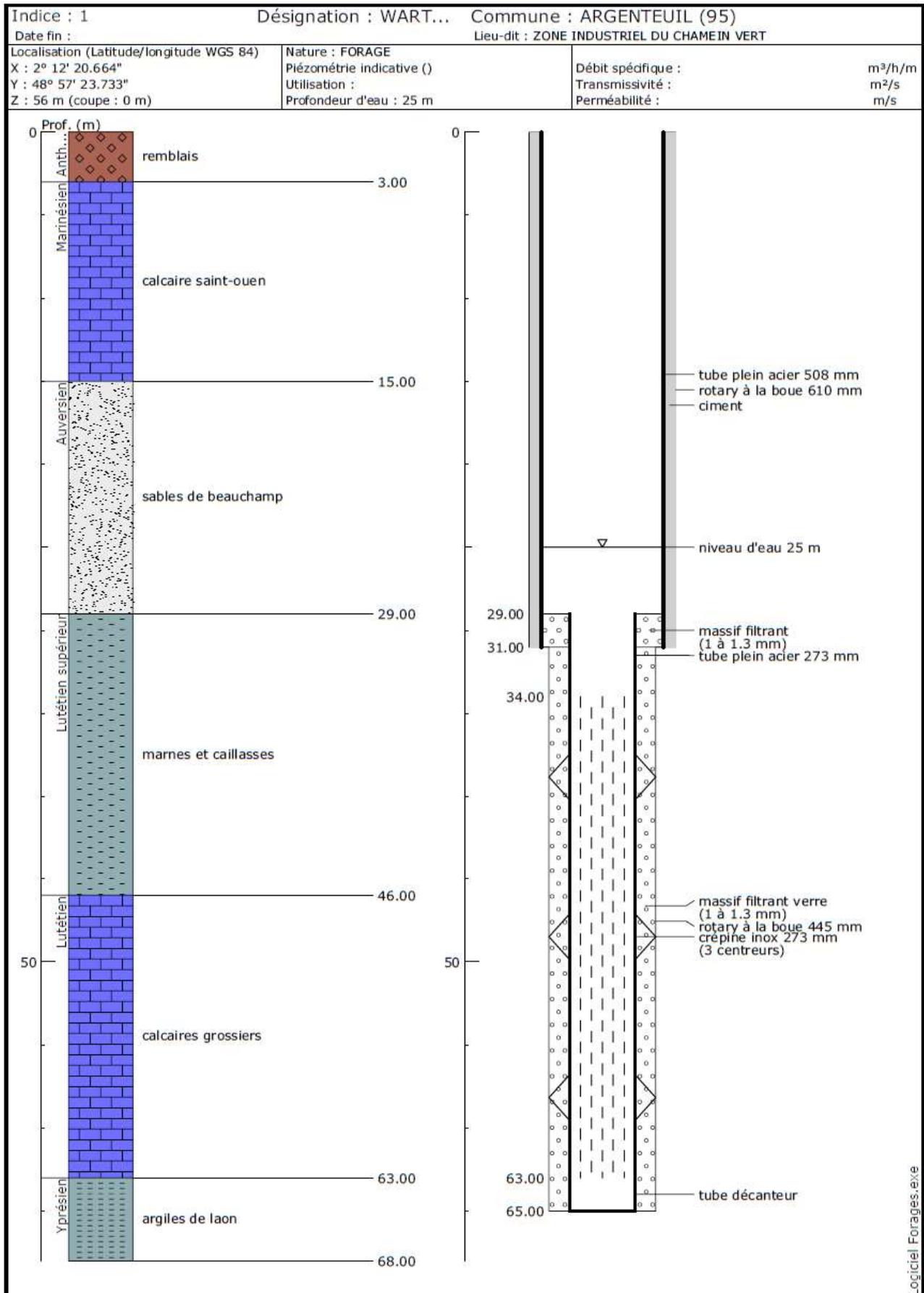
Par ailleurs, ces travaux de comblement de forage feront l'objet d'un compte rendu de fin travaux détaillant la localisation, les méthodes et matériaux employés pour l'obturation et le comblement des ouvrages.

Exemple de comblement d'un forage (Source BRGM)



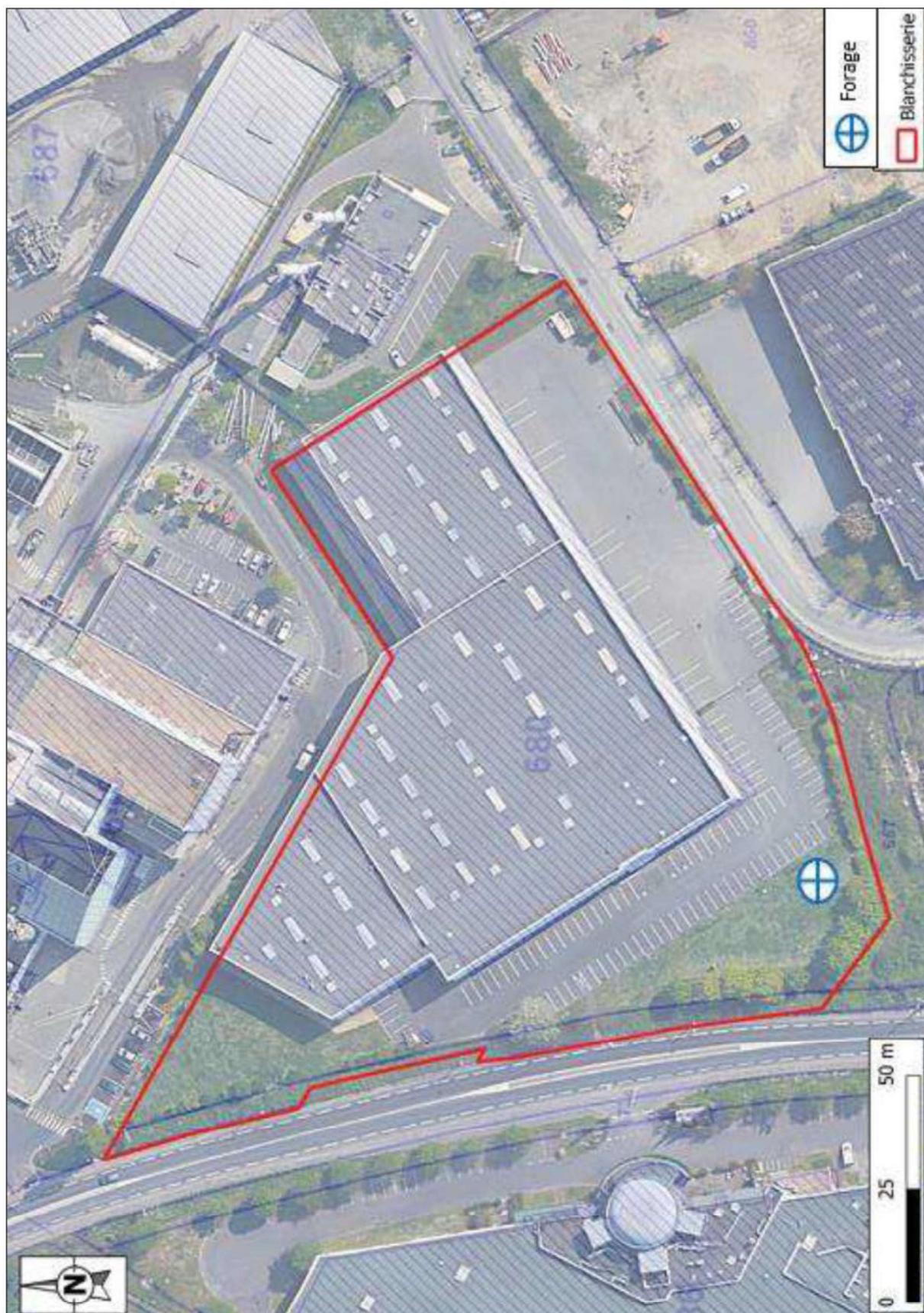
Annexe 9. Coupe prévisionnelle du forage

Cette annexe contient 1 page



Annexe 10. Localisation prévisionnelle du forage

Cette annexe contient 1 page



Parcelle 680 de la section CS01 de la commune d'Argenteuil(95)